

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 2 avril 2026**

151^{ème} Séance

**Rapport relatif à la modification de Crédits de Paiement d'Autorisations
d'Engagement**

Un des principes des finances publiques se fonde sur l'annualité budgétaire.

La procédure des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) constitue une dérogation à ce principe d'annualité.

L'ODARC en tant qu'EPIC local peut recourir aux Autorisations d'Engagement pour ses dépenses d'exploitation, à l'exception des frais de personnel et des subventions versées aux organismes privés (articles L.2221-5, L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Cette procédure mise en place en fin d'exercice 2020, actée à travers un nouveau règlement budgétaire et financier, vise donc à améliorer la visibilité financière des engagements pluriannuels liés à certaines dépenses d'exploitation de l'ODARC.

Les Autorisations d'Engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'exploitation. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année et présentées aux membres du Conseil d'Administration de l'Office.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations d'Engagement. Le budget N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année.

Chaque Autorisation d'Engagement comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation d'Engagement.

Les Autorisations d'Engagement sont votées par le Conseil d'Administration de l'ODARC par délibération distincte lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps.

Toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AE/CP est retrace dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

En début de chaque exercice budgétaire, les dépenses d'exploitation rattachées à une Autorisation d'Engagement peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation d'Engagement.

Concernant les, AE-2021-0008 « Parc automobile en location », AE-2021-009 « Prestations de conseils juridiques en droit privé », AE-2022-011 « Prestations de conseils juridiques en droit public », l'AE-2024-016 « Assurances AUTO / RC / Dommages aux biens », AE-2025-0017 « Parc automobile en location », les prévisions de Crédits de Paiement pour l'exercice 2026 nécessitent une révision.

Ainsi, un total de 551 000 € de crédits sont inscrits au chapitre 011 en charges à caractère générale du Budget Primitif 2026 (dont 101 000 € en honoraires, 120 000 € en Assurance, et 330 000 € en locations mobilières).

Les opérations à réaliser afférentes à ces Autorisations d'Engagement se déclinent comme suit :

➤ **Modification des Crédits de Paiement d'Autorisations d'Engagement**

Il s'agit :

- De modifier, le montant de l'Autorisation d'Engagement et de la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'AE-2021-008 « Parc automobile en location » selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES

N° AE	Libellé	Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
AE-2021-0008	Parc automobile en location	1 017 000 €	- €	95 854,04 €	218 686,40 €	249 986,10 €	218 538,05 €	150 000 €	83 935,41 €	1 017 000 €
		Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026		TOTAL CP
		1 017 000 €	- €	95 854,04 €	218 686,40 €	249 986,10 €	255 000 €	197 473,46 €		1 017 000 €

- De modifier la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'AE-2021-009 « Prestations de conseils juridiques en droit privé » selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES

N° AE	Libellé	Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
AE-2021-0009	Prestations de conseils juridiques en droit privé	179 100 €	- €	1 182,06 €	3 011,77 €	5 128,45 €	4 862,94 €	45 000 €	119 914,78 €	179 100 €
		Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026		TOTAL CP
		179 100 €	- €	1 182,06 €	3 011,77 €	5 128,45 €	45 000,00 €	124 777,72 €		179 100 €

- De modifier la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'AE-2022-011 « Prestations de conseils juridiques en droit public » selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES

N° AE	Libellé	Montant d'AE révisé	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
AE-2022-0011	Prestations de conseils juridiques en droit public	179 100 €	- €	16 616,26 €	18 550,75 €	30 165,82 €	56 000 €	57 767,17 €	179 100 €
		Montant d'AE révisé	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
		179 100 €	- €	16 616,26 €	18 550,75 €	25 000 €	118 932,99 €		179 100 €

- De modifier la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'AE-2024-016 « Assurances AUTO / RC / Dommages aux biens » selon le tableau ci-dessous :

N° AE	Libellé	Montant d'AE révisé	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	TOTAL CP
AE-2024-0016	Assurances AUTO / RC / Dommages aux biens	500 000 €	- €	100 914,86 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €	79 085,14 €	500 000 €
		Montant d'AE révisé	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	TOTAL CP
		500 000 €	- €	101 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	99 000 €	100 000 €

- De modifier, le montant de l'Autorisation d'Engagement et de la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'AE-2025-017 « Parc automobile en location » selon le tableau ci-dessous :

N° AE	Libellé	Montant révisé d'AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	Total CP
		1 250 000 €	- €	180 000 €	255 000 €	255 000 €	255 000 €	305 000 €	1 250 000 €
AE-2025-0017	Parc Automobile en location	Montant initial d'AE	CP 2025 réalisé	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029		Total CP
		1 250 000 €	- €	315 000 €	416 000 €	416 000 €	103 000 €		1 250 000 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser les opérations explicitées supra.

➤ **Tableau récapitulatif des modifications de Crédits de Paiement**

N° AE	Libellé	Montant d'AE	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026	>CP 2027	TOTAL CP
AE-2021-0008	Parc automobile en location	1 017 000 €	- €	95 854,04 €	218 686,40 €	249 986,10 €	218 538,05 €	150 000 €	83 935,41 €	1 017 000 €
AE-2021-0009	Prestations de conseils juridiques en droit privé	179 100 €	- €	1 182,06 €	3 011,77 €	5 128,45 €	4 862,94 €	45 000 €	119 914,78 €	179 100 €
AE-2022-0011	Prestations de conseils juridiques en droit public	179 100 €			16 616,26 €	18 550,75 €	30 165,82 €	56 000 €	57 767,17 €	179 100 €
AE-2024-0016	Assurances AUTO / RC / Dommages aux biens	500 0000 €				- €	109 914,86 €	120 000 €	279 085,14 €	500 000 €
AE-2025-0017	Parc automobile en location	1 250 000 €					- €	180 000 €	1 070 000 €	1 250 000 €
Total		3 125 200 €	- €	97 036,10 €	238 314,43 €	273 665,30 €	363 481,67 €	551 000 €	1 610 702,50 €	3 125 200 €